L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 3 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET.

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE QUATRIÈME.

Suite.

Droite, fière, elle traversa ainsi la cour toute pleine de souvenirs d'enfance, sans seulement se retourner une fois. Et pourtant, que d'échos de bons rires, que de rayons du soleil de ses jeunes années étaient restés dans le moindre petit grain de sable de cette cour.

Son arbre, son banc favori, gardaient toujours leurs mêmes places. Elles n'ont pas un regard pour eux, ni pour les faisans de la volière, ni même pour le grand chien Kiss qui la suivait docilement attendant une caresse qu'on ne lui donne pas. Elle était entrée comme une enfant de la maison, elle sortait en étrangère, avec des préoccupations affreuses que le moindre rappel de son passé heureux et calme n'aurait pu qu'aggraver encore.

—Adieu, grand-père.

—Adieu alors.

Et la porte se referma brutalement sur elle. Une fois seule, elle se mit à marcher vite, vite, presque à courir. Elle ne marchait pas, elle se sauvait. Tout à coup, en arrivant au bout du mur de la propriété, elle se trouva devant cette petite porte verte entourée de giroflées et de chèvrefeuilles où était la poste du château. Instinctivement elle s'arrêta, frappée par un de ces réveils subits de la mémoire qui s'effectuent en nous avec heureé décisive et remettent sous nos yeux avec une grande netteté les moindres actes de notre vie ayant rapport aux catastrophes ou aux joies présentes. Etait-ce le soleil oblique et rose, qui venait de se montrer subitement, ayant l'immense plaine en cette après-midi d'hiver comme en août à l'heure du couchant? Etait-ce le silence qui l'entourait, traversé seulement de ces bruits de nature, harmonieux, presque sensibles dans toutes les saisons?

Toujours est-il qu'elle se revit telle qu'elle était, à cette même place, trois ans auparavant, un jour où elle avait mis à la poste une lettre invitant Midonie à venir passer un mois près d'elle à la campagne. Quelque chose l'avertissait que tout son malheur datait de cette minute-là. "Ah! si j'avais su.... si j'avais su...." Et elle croyait encore sentir au bouts des doigts l'enveloppe satinée prête à tomber dans la boîte.

Alors, en songeant à l'enfant naïve, espérante et heureuse qu'elle était à ce moment, une indignation lui vint, à elle si douce, contre l'injustice de la vie. Elle se demandait: "Pourquoi? Qu'est-ce que j'ai fait?"

Plus tout à coup: "Non! ce n'est pas vrai. Ce n'est pas possible.... On a menti...." Et tout en continuant sa route vers la gare, la malheureuse cherchait à se convaincre; à se faire une certitude. Mais elle n'y parvenait pas.

La vérité entrevue est comme ces soleils voilés qui fatiguent bien plus les yeux que les rayons les plus ardents. Dans la demi-obscurité qui entourait Georges son malfaiteur, la pauvre femme y voyait plus clair qu'elle n'aurait voulu. Maintenant elle comprenait, elle expliquait des particularités de l'existence de son mari, ses inquiétudes, ses airs embarrassés à certains jours, et parfois quand il rentrait, cette abondance de détails qu'il lui donnait sur ses courses, mettant des noms en avant comme des preuves qu'elle ne lui demandait pas. De toutes ces conjectures l'évidence de la faqte se résumait pour elle. Pourtant elle se refusait encore à y croire et attendait d'être à Paris pour ne plus douter.

Il n'y avait personne à la gare, une petite gare isolée et triste où pas un voyageur ne se montre en hiver. Comme Claire était là assise à attendre le train, elle regardant vaguement le jardin mélancolique du chef de gare et ces débris de plantes grimpantes courant tout le long des barrières de la voie, elle sentit sur elle pesant un souffle chaud et humide. C'était son ami Kiss qui l'avait suivi et qui lui rappelait leurs bonnes parties d'autrefois avec des frétillements, des sauts contenus, une joie pleine d'humilité terminée par un allongement de toute sa belle fourrure blanche, aux pieds de sa maîtresse, sur le carreau froid de la salle d'attente. Ces bonnes caresses qui venaient la chercher comme une sympathie timide et dévouée firent éclater les sanglots qu'elle retenait depuis si longtemps. Mais tout à coup elle eut honte de sa faiblesse. Elle le leva, renvoya le chien, le renvoya sans pitié, du geste, de la voix, en lui montrant de loin la maison, d'un visage sévère que le pauvre Kiss ne lui connaissait pas. Ensuite elle essuya bien vite ses yeux et sa main humides, car le train de Paris arrivait et elle savait que dans un moment elle aurait besoin de tout son courage.

Le premier soin de Claire en descendant de wagon fut de se faire conduire chez ce bijoutier de la rue de la Paix, qui avait,—au dire du grand-père—fourni à Georges une parure de diamants. Si cela était vrai, tout le reste le serait aussi. Sa peur d'apprendre la vérité était si grande qu'une fois là, en face de cette devanture luxueuse, elle s'arrêta, n'osant pas entrer. Pour se donner une contenance, elle paraissait très attentive à regarder les bijoux disperses sur le velours des écrins; et, à la voir, élégante dans sa mise discrète, penchée vers ces scintillements mou et lactescifs, on aurait pu la prendre pour une heureuse femme en train de choisir quelque parure, bien plus que pour une âme douloureuse et troublée venant chercher là le secret de sa vie.

Il était trois heures de l'après-midi. En hiver, à ce moment de la journée, la ruade la paix a une physionomie vraiment délicieuse. Entre la matinée morte et le soir vite venu, l'existence se dépêche dans ces quartiers luxueux. C'est un va-et-vient de voitures rapides, au roulement ininterrompu, et sur les trottoirs une bande coquette, un frolement de soie, de fourrures. L'hiver est la vraie saison de Paris. Pour le voir beau, heureux, opulent, ce Paris du diable, il faut le regarder vivre sous un ciel bas, alourdie de neige. La nature est pour ainsi dire absente du tableau. Il vent; ni soleil. Juste assez de lumière pour que les couleurs les plus effrées, les moindres reflets prennent une valeur admirable, depuis les tons gris roux des monuments, jusqu'aux perles de jais qui constellent une toilette de femme. Les affiches des théâtres, de concerts, resplendissent, comme éclairées des splendeurs de la rampe. Les magasins ne désemplissent pas. Il semble que tous ces gens circulent pour des apprêts de fêtes perpétuelles. Alors, s'il y a une douleur qui se mêle à ce bruit, à ce mouvement, elle en paraît bien plus affreuse. Pendant cinq minutes, Claire souffrit un martyre pire que la mort. La baie, sur la route de Sèvres, dans l'immensité des plaines désertes, son désespoir s'éparpillait à l'air vif et semblait tenir moins de place. Ici il l'étouffait. Les voix qui sonnaient auprès d'elle les plus, le frôlement inconscient des promeneurs, tout augmentait son supplice.

Enfin elle entra....

—Ah! oui, madame, parfaitement.... Monsieur Fromont.... Une rivière de diamants et de roses. Nous pourrions vous faire la pareille pour vingt cinq mille francs.

C'était cinq mille francs de moins qu'à la.

—Merci, monsieur dit Claire.... Je réfléchirai.

Elle glisse en face d'elle, où elle vit ses yeux cernés et sa pâleur de morte, lui fit peur. Elle sortit vite, en se raidissant pour ne pas tomber.

Elle n'avait qu'une idée, échapper à la rue, au bruit; se retrouver seule, bien seule, pour pouvoir se plonger, s'abîmer dans ce gouffre de pensées navrantes, de choses mortes qui tourbillonnaient au fond de son âme. Oh! la lâche, l'infâme.... Et elle qui, cette nuit encore, le consolait, l'entourait de ses bras!

Subitement, sans savoir comment cela se faisait, elle se vit dans la rue de la fabrique. Quel chemin avait-elle pris? Etait-elle venue à pied ou en voiture? Elle ne se rappelait plus bien. Elle avait agi inconsciemment, comme dans un rêve. Le sentiment de la réalité lui revint, féroce et poignant, en arrivant au perron de son petit hôtel. Risler était là en train de faire monter chez sa femme des caisses de fleurs pour la fête splendide qu'elle donnait le soir même. Avec son calme habituel, il dirigeait les ouvriers, soutenant les hautes branches qu'ils auraient pu casser: "Pas comme cela.... Passez donc de champ.... Prenez garde au tapis...."

Cette atmosphère de plaisir et de fête, qui l'avait tant écœurée tout à l'heure, la pénétrait jusque dans sa maison. C'était trop d'ironie, à la fin! Elle se révolta; et pendant que Risler la saluait, aéoctueux et plein de respect comme toujours, elle leva sur son visage une immense expression de dégoût, et passa droit sans lui parler, sans voir la surprise qui écarquillait ses bons gros yeux.

Dès ce moment, son parti était pris.

La colère, une colère d'honnêteté et de justice, allait la faire agir.

Elle prit à peine le temps d'entrer, d'embrasser les joues fraîches de l'enfant, et courut à la chambre de sa mère.

—Vite, maman, habillez-vous.... Nous partons.... Nous partons....

La vieille dame se leva lentement du fauteuil où elle était assise, très occupée à nettoyer sa chaîne de montre en entrant une épingle entre chaque chaînon avec des précautions infinies. Claire retint un mouvement d'impatience:

—Allons, allons, vite.... Prépares vos effets.

Sa voix tremblait, et la chambre de la pauvre maniaque lui parut atroce, toute refrognante de cette propreté qui peu à peu était devenue une folie. C'est qu'elle se trouvait dans un de ces moments sinistres où une illusion perdue vous les fait perdre toutes, vous laisse voir jusqu'au fond la misère humaine. Entre la mère à moitié folle, le mari infidèle, l'enfant trop jeune, la conscience de son isolement lui venait pour la première fois; mais cela ne faisait que l'affermir dans ses résolutions.

En une minute, toute la maison fut occupée aux préparatifs de ce départ si prompt, si imprévu. Claire prenait les gens bon vieux, habillait sa mère et l'enfant, faisait messe dans tout de fraîtu. Elle voulait partir avant le retour de Georges, pour qu'en arrivant il trouvât le berceau vide et la maison déserte. Où irait-elle? Elle n'en savait rien encore. Peut-être chez une tante à Oriéans, peut être à Savigny, n'importe où. Ce qu'il fallait avant tout, c'était partir, fuir ce milieu de trahisons et de mensonges.

En ce moment elle était dans sa chambre à faire une malle, à entasser des effets. Navrante occupation. Chaque objet qu'elle déplaçait remuait en elle des mondes de pensées, de souvenirs. Il y a tant de nous-mêmes dans tout ce qui nous sert. Quelquefois le parfum d'un sachet, le dessin d'une dentelle suffisait pour lui faire venir des larmes. Tout à coup, un pas lourd retentit dans le salon dont la porte était entr'ouverte; puis, on toussa lécèrement comme pour avertir qu'il y avait quelqu'un là. Elle crut que c'était Risler; car lui seul avait le droit d'entrer chez elle avec cette familiarité. L'idée de se retrouver devant ce visage hypocrite, ce sourire menteur l'écœurait tellement qu'elle se précipita pour fermer la porte.

—Je n'y suis pour personne.

La porte résista, et la tête carrée de Sigismond parut dans l'entre-bâillement.

—C'est moi, madame, dit-il tout bas. Je viens chercher l'argent.

—Quel argent? demanda Claire, qui ne se rappelait plus pourquoi elle était allée à Savigny.

—Chut!.... Les fonds pour mon échéance de demain. M. Georges, en sortant, m'avait dit que vous me les remettriez tantôt.

—Ah! oui...., c'est vrai.... Les cent mille francs.... Je ne les ai pas, monsieur Pianus; je n'ai rien.

—Alors, dit le caissier avec un son de voix étrange, comme s'il se parlait à lui-même, alors c'est la faillite.

Et il s'en retourna lentement.

La faillite!.....

Elle s'assit, épouvantée, anéantie.

Depuis quelques heures, la ruine de son bonheur lui avait fait oublier celle de la maison; mais elle se souvenait maintenant.

Ainsi son mari était ruiné.

Tout à l'heure, en rentrant, il allait apprendre son désastre, et il apprendrait en même temps que sa femme et son enfant venaient de partir, qu'il restait seul au milieu de ce sinistre.

Tout seul, lui cet être si mou, si faible qui ne savait que pleurer, se plaindre, montrer le poing à la vie, comme un enfant. Qu'allait-il devenir, le malheureux.

Elle en avait pitié, malgré son crime.

Puis cette idée lui vint qu'elle aurait peut être l'air d'avoir fui devant la faillite, la misère.

Georges pourrait se dire:

"Si j'avais été riche, elle m'aurait pardonné!"

Devait-elle lui laisser ce doute?

A une âme généreuse et fière comme celle de Claire, il n'en fallait pas plus pour changer sa résolution. A la minute, il se fit en elle un apaisement de tous ses dégoûts, de toutes ses révoltes et comme une lumière subite qui l'éclairait mieux sur son devoir. Quand on vint lui dire que l'enfant était habillée, les malles prêtes, sa nouvelle décision était prise:

—C'est inutile, répondit-elle doucement.... nous ne partons pas.

A continuer.

Il faut que la moitié de notre stock de chaussures soit vendue dans trente jours. C'est une vente forcée. Venez donc profiter de l'occasion que vous offre le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

L'ABEILLE
EDITION HEBDOMADAIRE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de $5 par année.

LOI
Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un oiseau bleu, une hirondelle, une bilotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte défruite ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre. à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) dont cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve prima facie que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après. Quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:
FRANCE, Trudelle, mercredi, 31 octobre.
CANADA, FRANOUX, mercredi, 7 novembre.
AMERIQUE, Durand, mercredi, 14 novembre.
Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35
Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.
Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.
Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.
L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
4 mai— Nouvelle-Orléans.

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 8 Nov., à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est pris par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine.....$30.
— Entrepont.....$20.
— Billet d'excursion $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.
Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA,
partira du Lac, comme suit:
Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.
Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 1 heure et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."
Il se rellera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.
PRET.
Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.
Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les bas-fonds.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SOLIA
Xsept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Davis' Bend, Naches et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis,
Se rendant, à Vicksburg à la ligne Parfait pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TANNEY & WORK, 105 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Truston, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 35 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS,
Paquebot régulier des Opelousas.
Départs tous les MARDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BIG SUNFLOWER,
A. P. Trouslaire, capitaine, J. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN
No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
T. John, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 32 rue Carondelet.
HITE & CARLIN, No 4, Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
2 août—

BAYOU SARA.
Deux voyages par semaine. Départ tous les MARCHEDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lottelbi store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Monroe, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 32 Grand.
LORD & MCFEATE, 16 Camp.
Oct 15

Paquebot de la Nile-Orléans, de la rue de Bienville.
Deux voyages par semaine.
Départs de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour: Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HARE,
remplaçant le R. E. JONES,
J. P. McGRAW, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. C. MELANCON,
No de St rue Bienville.
Paquebot de la ligne, jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. P. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS midi à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
Juillet—1an

Hibernia Insurance Company,
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.
JOHN HENDERSON, président,
F. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Gains.....$313,424
Fortes payées.....74,741
Bénéfice net.....68,438
A une élection qui eut lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs ci-après nommés ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année ci-après:
F. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hare.
F. J. Gaspard.
Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, F. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.
Les Directeurs ont déclaré 15 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 36 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfraction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.
L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptoir, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

RAPPORT ANNUEL DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Pour l'année expirée le 8 janvier 1877.

RAPPORT DU SECRETAIRE.
Etat de la Société le 10 janvier 1876.

Membres actifs	147
" honoraires	19
Admissions, membres actifs	27
" " honoraires	2
Expulsions, " actifs	13
" " honoraires	1
Résignations, " actifs	3
Décès, " "	3
" " honoraires	1
Etat actuel de la Société.	
Membres actifs	157
" honoraires	11

Rapport du Comité de Secours.
Visites et secours à 23 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels.....$201
Honneurs funèbres et dépenses.....268
Total.....$469
Rapport du Secrétaire des Finances.
Dû par des membres.....$954
Rapport condensé du Trésorier.
En caisse le 15 janvier 1876.....$2,371 30
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes.....2,588 20
Reçu d'autres sources.....189 55
Total.....$ 5,047 45
Dépenses par le comité de secours.....$ 463 70
Dépenses pour divers.....1,266 15—$ 1,734 85
En caisse ce jour.....$ 3,312 60
Actif de la Société.
En caisse.....$ 3,312 60
Dû à recevoir.....320 00
Propriété foncière.....710 00
Meubles et autres effets mobiliers.....1,054 75
Total.....$ 5,397 35
Passif—"Néant".
Election pour l'année 1877.
Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-président, Dr EMILE DOUMENIG,
Secrétaire, FRANK LEEFE,
Secrétaire des finances, ELIE LAMBERT,
Trésorier, GEO. E. FORSTALL,
Grand Marshal, CHAS. T. SONIAT,
Médecin, Dr EMILE DOUMENIG,
Pharmacien, P. BARTHE,
" VALSIN VIGNAUD,
" J. F. BERLIN,
" L. E. VON GONREN,
SAML. H. KENNEDY, Président.
HAS. L. C. FUY, Calculateur.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.
Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:
De Brême — De la Nlle-Orléans
Frankfort.. 10 oct. — environ 11 nov.
Nuremberg 21 nov. — " 22 déc.
Frankfort.. 19 déc. — " 20 janv.
Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$35 en or.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et le prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.
Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Texas.
A dater du et après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANOIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se rendra au train d'excursion du Dimanche partira midi à 5 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.
Le très rapide et même endroit, à 1 heures après l'arrivé le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.
Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:
Départ. Arrivée.
Exprès.....7.55 A. M. Exprès.....3.35 A. M.
Exprès.....5.00 P. M. Exprès.....9.20 P. M.
Les wagons-salons de Lux. sont attachés au train des 5 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.
Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$35 en or.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et le prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains
arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:
DEPART. ARRIVE.
Express.....7.35 A. M. Express.....3.00 A. M.
Express.....5.00 P. M. Express.....9.20 P. M.
Pullman Palace Cars run by Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. JOHN ROBINSON, Supt.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.
A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:
DEPARTS. ARRIVEE.
Express No 1..5.30 P M | Express No 2..10.30 A M
Express No 3..8.15 A M | Express No 4..8.15 P M
Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.
CHARS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT DE NLLE-ORLEANS A LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St Louis, un char Pullman est attaché au train de Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St Louis de n'y jamais changer. Un char est chargé seulement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.
Le train de vendredi sera le seul relié par la Ligne Quoto pour Chicago.
Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mobile ne partiront pas de la Nlle-Orléans à 3h. 30m P. M. le samedi, mais à 4 h. 30 m. P. M. et arrivent à 9h 15 m A. M. et à 9h 30 m A. M. le lundi.
Billets en vente et renseignements fournis au No 27 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent,
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv. 7[illegible]

Great Jackson Route.
New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road.
Double Daily Through Trains.
Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from MAY 1ST 1877, as follows:—
DEPART. ARRIVE.
Express No 1..5.30 PM | Express No 2..10.30 AM
Express No 3..8.15 AM | Express No 4..8.15 PM
No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.
PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.
And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through St Louis without change. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Friday evening's train makes no connection at Louisville for Chicago.
Accommodation trains between New Orleans and Mobile only.
Leaves New Orleans 3.30 PM Saturday, and 9.30 A M Monday.
Arrive in New Orleans at 9.30 PM Sunday, and 9.30 AM Monday.
Tickets for sale and informations given at 72 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. 14 jv 1[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orleans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jeudis, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'algier à 4 heures A. M.
Le Convoi partira de Morgan Bayou L